

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 6 décembre 2022

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absents excusés : Christophe FEBVRE, Christian NOIR (pouvoir à Didier BESSON)

Secrétaire de séance : Eva VAUZEILLES

Secrétaire : Sonia BARBAUD

Ouverture de la séance à 20h30

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 25/10/2022.

Pas d'observation. Le procès-verbal du 25 octobre est approuvé à l'unanimité.

2/ Bilan Eclairage Public par M. Claude GALLINET : Il y a un an, nous débutons une expérimentation sur l'extinction de l'éclairage public de Hauteroche. Le conseil municipal s'était engagé à produire un bilan à la fin de cette période.

Les valeurs utilisées lors du sondage étaient des estimations hautes, liées aux heures de fonctionnement sans tenir comptes des écarts de luminosité des saisons.

Pour le Bilan de l'expérimentation, nous avons récupéré les données réelles de consommation afin d'être le plus factuel possible.

Durant cette première phase d'expérimentation, l'extinction nocturne a généré des économies substantielles. Le montant TTC de la facture annuelle 2021 était de 12 000 euros et en 2022 elle est de 5 500 euros.

L'intérêt de cette expérimentation est aussi et avant tout d'économiser l'énergie et de préserver la biodiversité.

De 71633 kWh en 2021, la consommation de l'éclairage public en 2022 est de 22904 kWh (consommation de novembre 2021 à novembre 2022 pour comparer les économies réalisées sur un an depuis le début de l'extinction).

Il faut également noter que lors de cette année, la commune n'a pas eu à déplorer une augmentation des faits délictueux.

Nous devons également proposer un nouveau sondage afin de savoir si nous maintenons l'extinction de l'éclairage public. Malheureusement, les prévisions de prix de l'électricité pour les deux années à venir vont impacter très sérieusement notre budget. Pour limiter au maximum cette hausse, la question ne se pose plus et nous continuerons l'extinction de notre éclairage.

3/ Délibérations N° 070 à 074 :

n° 070 : Tarifs communaux 2023 : location des salles, droits de place et concession cimetière

Le Conseil Municipal a voté les nouveaux tarifs de location des salles communales, des droits de place et des concessions dans les cimetières. Les tarifs augmentent de 10% et un coût lié au chauffage sera facturé en supplément en période d'hiver du 01/11 au 30/04 et si besoin de chauffage en dehors de cette période, le supplément chauffage sera appliqué.

Vous pouvez retrouver ces tarifs sur notre site www.hauteroche39.fr ou bientôt dans vos boîtes aux lettres, sur *l'Echo de HAUTEROCHE*.

POUR à l'unanimité

n° 071 : Désignation des membres pour l'AF de MIREBEL

Monsieur le Maire expose que la validité du bureau de l'association foncière de Mirebel venant à échéance, il est nécessaire de renouveler les membres de ce bureau.

Il précise qu'en application de l'article R 133-3 du Code Rural, livre I (nouveau), il incombe au Conseil Municipal de désigner une liste de quatre propriétaires exploitants ou non, dans le périmètre remembering.

Après vote, le Conseil Municipal prend acte des résultats du scrutin final :

Liste des membres désignés pour le Bureau de l'Association Foncière de MIREBEL : M. David CARREZ ; M. Marcel BOTTAGISI ; M. Mickaël WEBER et M. Julien SORNAY.

POUR à l'unanimité

n° 072 : Budget Assainissement : négociation des emprunts en cours

Trois prêts auprès de la Banque Populaire sont en cours. Ils concernent des installations (réseaux en particulier) qui ont vocation à durer encore plusieurs dizaines d'années. Nous souhaitons les renégocier afin de dégager de la capacité d'emprunt pour la réhabilitation des stations, sans trop augmenter le prix de la partie traitement de l'eau (assainissement).

Monsieur Le maire présente des propositions de la banque populaire.

Le Conseil Municipal choisit un taux fixe sur 20 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la négociation de ces emprunts.

POUR à l'unanimité

n° 073 : ONF : état d'assiette 2023

Assiette des coupes pour l'année 2023

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF présente pour l'année 2023, l'état d'assiette des coupes résumé dans le tableau suivant :

1. Proposition des coupes pour l'exercice 2023			
2. Parcelle / Unité de Gestion	Surface	Type de coupe	Observations
C10r, C33r	0.95	Régénération secondaire	
C34ar	0.28	Amélioration	Récolte par anticipation
C16ar	6.3	Amélioration	Regrouper avec C16af pour vente UP
C16af	0.46	Amélioration	
G1ar, G2Aar, G3ar, G4ar, G29ar, G30ar	8.15	Eclaircie / Amélioration	
M2i, M8i	15.56	Irrégulier	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Approuve l'état d'assiette des coupes 2023 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;

Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme le préconise l'ONF, soit en bloc et sur pied, en affouage, sur pied à la mesure ...

Délivrance à la commune pour l'affouage :

Destine le produit des coupes des parcelles, M2i et M8i à l'affouage ;

Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

POUR à l'unanimité

M. Didier BESSON présente aux conseillers un bilan de la vente des bois 2022.

n° 074 : Achat parcelle de bois

Il est proposé à la commune par M. Guy BOREL l'achat d'une parcelle de bois de 51a80 au prix de 400€ hors frais de notaire. Cette parcelle étant enclavée dans la forêt communale, le Conseil Municipal accepte cet achat et autorise le Maire ou un des Adjointes à signer les documents et l'acte notarié correspondant.

POUR à l'unanimité

4/ Bilan de l'étude d'aménagement de GRANGES SUR BAUME : Une réunion avec Mme GUYOTON, chargée de cette étude, a eu lieu et sera poursuivie avec d'autres rencontres. La prochaine aura lieu le 12/12/2022 à 20h à Crançot.

5/ Projets en cours

- Micro-Crèche : présentation des projets de l'architecte. La position de cette construction se pose. En effet sur la parcelle prévue initialement, la construction empiète sur la zone des 35m par rapport à l'exploitation de M. Girod. Il faut donc son accord. Le maire ayant pris contact avec lui, il semblerait qu'un accord puisse être trouvé. Il conviendra donc de remercier M. Girod de cette décision, ce qui permettra de libérer l'autre parcelle pour un autre projet à l'étude.
- Zone d'Activités A La Tillette : présentation du projet avec quelques petits problèmes générés à étudier. Une réunion en ce sens aura lieu prochainement.

6/ Informations diverses

Bilan financier des travaux de Mirebel

Il s'établit comme suit :

Cabinet André, SJE , MPTP, SPIE, Murs de soutènement soit au total 343 198 €

SIDEC effacement des réseaux (participation collectivité) 204 430 €

Pour un **total final de travaux de 547 628.65 €**

Subventions obtenues DETR 63 818.00 €, Amendes de police 2 500.00 €, DST 25 000.00 €, Région ENVI 100 000.00 €, PAIR (Région) 13 500.30 €, soit au total 204 818.30 €

Coût total des travaux à la charge de la commune : 342 810 €

Il convient d'ajouter les travaux réalisés par le SIE pour le remplacement des conduites d'eau pour un montant de 360 200€.

Antennes téléphoniques : La société Valocime se propose de louer les terrains où sont installées les antennes téléphoniques et viendra présenter sa demande devant le prochain conseil municipal, le lundi 19 décembre 2022 à 20h. Une autre société, le groupe Hivory, qui loue actuellement les parcelles à la commune souhaite les acheter.

Le SIE de l'Heute La Roche envisage la construction de 2 gros réservoirs de 1500 m³, sur MIREBEL et demande à la commune de lui céder le terrain nécessaire : à étudier

Prochain Conseil Municipal : lundi 19 décembre 2022 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Eva VAUZEILLES